

Pour rappel, la preuve du paiement de la TVA intracommunautaire doit être fournie au contrôleur de premier niveau lors de l'introduction des déclarations de créances dans lesquelles les dépenses concernées par le paiement de la TVA intracommunautaire sont présentées.

Attestation TVA

OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"

1. Non récupération de la TVA

Je soussigné Éric JARLAUD, dans ma fonction de Directeur, certifie que le Centre Hospitalier Hôtel Dieu de Mont Saint Martin (groupe SOS) 54350 Mont Saint Martin, ne récupère pas la TVA dans le cadre des activités du projet COSAN.

2. Récupération de la TVA	
2. Récupération de la TVA	
Je soussigné(e)	le
(fonction), certifie que (nom de	la
structure concernée)	
récupère la TVA dans le cadre des activités du projet.1	

3. Récupération partielle de la TVA

¹ Merci d'indiquer à chaque déclaration de créances en cas de TVA récupérable le montant Hors Taxe et en cas de TVA non-récupérable le montant Toutes Taxes Comprises. Des justificatifs supplémentaires peuvent vous être demandés par votre contrôleur de premier niveau.



Je soussigné(e)	(prénom, nom), dans ma fonction de		
	(fonction), certifie que	(Nom de la	
structure concernée)			
	(Adresse de la structur	e concernée)	
récupère partiellement la TVA d	ans le cadre des activités du projet. ²		
Merci de préciser les condition dépenses ³) :	ns de la récupération partielle de la TV	'A (taux et / ou catégories de	
Fait à Arlon le 05 juillet 2018			
Certifié sincère et conforme			
Signature	Nom et qualité du signataire	Cachet	

Directeur
Centre Hospitalier Hôtel Dieu
Groupe SOS Santé
54350 MONT SAINT MARTIN

Eric JARLAUD

² Merci d'indiquer à chaque déclaration de créances en cas de TVA récupérable le montant Hors Taxe et en cas de TVA nonrécupérable le montant Toutes Taxes Comprises. Des justificatifs supplémentaires peuvent vous être demandés par votre contrôleur de premier niveau.

³ Merci de fournir les documents adéquats au contrôleur de premier niveau.